



ID: 038-200068567-20240606-DEC_2024_110-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024-110

OBJET: Vie Locale - Équipements culturels et sportifs - Détermination des tarifs des Centres Aquatiques Intercommunaux Vals d'O

Monsieur le Président de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

- VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales,
- VU la délibération n°2023-129 en date du 06 juillet 2023, par laquelle le Conseil communautaire l'a chargé, par délégation, de fixer l'ensemble des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Communauté de communes qui n'ont pas un caractère fiscal ou de redevance,
- VU la décision n°2023-234 du 14 décembre 2023 déterminant les tarifs des Centres Aquatiques intercommunaux Vals d'O.
- VU l'avis favorable de la Commission Tourisme, équipements culturels et sportifs, éducation artistique et culturelle du 10 avril 2024,

CONSIDÉRANT le souhait de rendre attractif les équipements aquatiques en proposant des animations exceptionnelles (soirée O'Zen, journée fitness, cinéma...), il est proposé d'appliquer un tarif unique de 20 euros,

DÉCIDE

Article 1er: La grille tarifaire applicable sur les deux Centres Aquatiques Intercommunaux Vals d'O est la suivante :

TARIF 1 - ENTREE UNITAIRE	Tarifs
Entrée unitaire - Plein tarif	3,40€
Entrée unitaire - Tarif réduit moins de 18 ans, étudiant, personne porteur de handicap, demandeur d'emploi	2,90€
Entrée unitaire - Moins de 5 ans accompagné d'un adulte	Gratuit

TARIF 2 - CARTE 10 ENTREES	Tarifs
Plein tarif	
Tarif réduit moins de 18 ans, étudiant, personne porteur de handicap, demandeur d'emploi	20,00€
Comité d'entreprise, amicale, établissement public pour l'achat de 10 cartes minimum	

TARIF 3 - GROUPES	Tarifs
Entrée unitaire - 8 personnes minimum	1,20 €

Envoyé en préfecture le 10/06/2024 Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le

ID: 038-200068567-20240606-DEC_2024_110-AR

TARIF 4 - DOUCHE PUBLIC	Tarifs
Entrée unitaire - Adulte / Enfant	1,80 €

TARIF 5 - ASSOCIATION SANS MNS DE SURVEILLANCE	Tarifs
Ligne d'eau - 8 personnes maximum / heure	15,00 €
Bassin complet / heure	66,00€
Aquagym petit bassin	96,00 €

TARIF 6 - ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	
Ecole maternelle et primaire extérieure au territoire des Vals du Dauphiné 1 séance de 40 minutes	100,00€
Collège du territoire et hors territoire Montant fixé par le Département de rattachement pour 2 lignes d'eau	Tarif DEPT
Lycée, IME, UNSS du territoire des Vals du Dauphiné 1 séance par classe	130,00 €
Lycée, IME, UNSS extérieurs au territoire des Vals du Dauphiné 1 séance par classe	167,00€

TARIF 7 - MNS SUPPLEMENTAIRE	Tarifs
Taux horaire	35,00 €

TARIF 8 - COURS PRIVES DISPENSES PAR AGENT VDD TITULAIRE DU BEESAN	Tarifs
Se référer aux « TARIF 1 et 2 »	
Redevance annuelle	50,00€

TARIF 9 - ACTIVITES COURS DE PERFECTIONNEMENT ADO (10 à 15 ans)	Tarifs
Forfait annuel	160,00€

TARIF 10 - AQUABIKE ET AQUATRAINING	Tarifs
Activité à la séance	11,00 €
Forfait trimestriel	95,00€
Forfait annuel	260,00€

TARIF 11 - AQUASENIOR - NAGE AVEC PALMES	Tarifs
Forfait trimestriel	60,00€
Forfait annuel	160,00 €

TARIF 12 - JARDIN AQUATIQUE	
Se référer aux « TARIF 1 et 2 »	

TARIF 13 - DETENTE	Tarifs
Carte 10 entrées	30,00€

Envoyé en préfecture le 10/06/2024 Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le

ID: 038-200068567-20240606-DEC_2024_110-AR

TARIF 14 - ACTIVITES DECOUVERTES	Tarifs
Activité à la séance	7,00 €

TARIF 15 - SUPPORT MAGNETIQUE	Tarifs
Carte abonnement ou tout remplacement suite perte, vol ou détérioration	3,00 €

TARIF 16 - VENTE PRODUITS DERIVES	Tarifs
Bonnet de bain (à l'unité)	3.50 €
Serviette de bain (à l'unité)	25,00€

TARIF 17 - ESPACE BIEN ETRE - Uniquement à Les Abrets en Dauphiné	Tarifs
Accès détente* + piscine	12,00 €
Accès détente*	10,00€

^{*}dont 8,33 Euros HT

TARIF 18 - ESPACE BIEN ETRE - Carte 10 entrées	Tarifs
Accès détente* + piscine	100,00€
Accès détente*	80,00€

^{*}dont 66,66 Euros HT

TARIF 19 - ESPACE BIEN ETRE - privatisation	Tarifs
Accès détente* d'1h30 de 2 à 10 personnes	80,00€

^{*}dont 66,66 Euros HT

TARIF 20 - ESPACE BIEN ETRE - privatisation institution	Tarifs
Accès détente* de 25mn de 2 à 5 personnes	12,00€

^{*}dont 10,00 Euros HT

Tarifs
20,00€

Article 2 : Il est précisé les justificatifs exigés au passage en caisse :

□ Tarif réduit :

- o Moins de 18 ans : justificatif d'identité
- Lycéen : justificatif avec photo (attestation de scolarité ou carte M'RA ou carnet de correspondance et pièce d'identité)
- o Étudiant -26 ans : carte étudiant en cours de validité et pièce d'identité officielle
- o Personne en situation de handicap : carte d'invalidité
- Demandeur d'emploi : attestation de paiement de Pôle emploi datant de moins de 3 mois et pièce d'identité officielle

⇒ Gratuité:

 Gendarmes - Pompiers - Policiers - Militaires sur présentation d'une carte professionnelle

Envoyé en préfecture le 10/06/2024 Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le

ID: 038-200068567-20240606-DEC_2024_110-AR

Article 3 : La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné est chargée de l'exécution de la présente décision dont un exemplaire sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de La Tour du Pin.

Article 4: Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble, ou via l'application « Télérecours Citoyens » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification.

Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Président, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.

Acte rendu exécutoire par :

dépôt en Sous-Préfecture/télétransmission
 le 10/06/2024

- publication et/ou notification
le 10/06/2024

Fait à La Tour du Pin le 06 juin 2024

Le Président

Bernard BADIA